

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **25 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **25 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MANAGER DE COMMERCE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L 332-24 à L 332-26 relatifs aux contrats de projet ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-162 en date du 30 juin 2021 portant création d'un emploi non permanent à temps non complet de manager de commerce pour une durée de 2 ans ;

Rappelant que Saint-Flour Communauté a été lauréate de l'appel à projet « Petites Villes de demain » ;

Considérant le nécessaire accompagnement à la revitalisation des commerces de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour ainsi que la nécessité de disposer des compétences nécessaires afin d'assurer l'appui d'ingénierie auprès des communes et des entreprises concernées ;

Précisant que la Ville de Saint-Flour s'est dotée d'un manager de commerce à temps plein et que l'agent ainsi recruté sera mis à disposition des communes de Chaudes-Aigues et Pierrefort ;

Rappelant la demande de financement du poste déposée auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 10 000 € par an ;

Considérant que l'agent recruté pourra bénéficier éventuellement des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;

Madame le Président propose la reconduction de l'emploi non permanent suivant, à compter du 16 novembre 2022 :

Fonction	Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
Manager de commerce	1 an Renouvelable une fois	Grade des attachés territoriaux Temps non complet : 0,5 ETP 17,5/35 ^{ème}	1	IB 444 / IM 390 Selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022

Cet emploi sera établi dans les conditions des articles L 332-24 à L 332-26 du Code Général de la Fonction Publique relatifs aux contrats de projet

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE CREER 1 emploi non permanent, à temps non complet (17,5/35ème) relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 16 novembre 2022 ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée les agents non titulaires selon les modalités susvisées ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à signer les conventions de mise à disposition avec les communes de Chaudes-Aigues et Pierrefort, concernant le poste de manager de commerce ;**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221115-DELIB2022-260-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

✚ **DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence.**

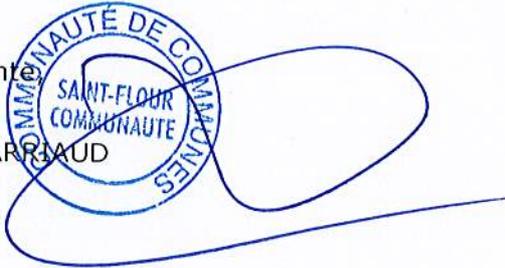
POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Christian GENDRE, MME Sylvie PORTAL)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRAUD



A circular official stamp in blue ink is positioned over the signature. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top edge and "SAINT-FLOUR COMMUNAUTE" in the center.

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, looped shape.